



Le mardi 3 février 2026 à 18 h 30, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE.

Date de la convocation : le 29 janvier 2026.

Présents : Monsieur Patrick DELEBARRE, Mesdames Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, Monsieur Bernard CAUDAL, Mesdames Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Micheline DEPOORTERE-COEMAN, Caroline BRUNET, Monsieur Michel RENARD, Madame Céline DETET DE LA DREVE, Monsieur Jean-Pierre LEMAL.

Excusé (ayant donné pouvoir) : Madame Laura NAESSENS ayant donné pouvoir à M Bernard CAUDAL.

Excusée : Mesdames Odile WOHL et Dorothée DEFORCHE.

N° 26-1-4

**Partenaires Institutionnels
du logement**

Mise en place d'une commission de prévention avec
l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire de
Bondues

Rapport de M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

La ville de Bondues compte aujourd'hui 761 logements locatifs sociaux sur son territoire. Monsieur Le Maire et Président du Conseil d'Administration du CCAS fait de la prévention des expulsions domiciliaires, une des priorités de la politique sociale municipale.

C'est dans ce cadre qu'il souhaite la mise en place d'une commission de prévention afin d'accompagner les locataires en situation d'impayé. Cette commission de prévention sera mise en place à travers des rencontres trimestrielles entre le CCAS et les principaux bailleurs sociaux de la commune (Vilogia, 3F Notre Logis, Habitats Hauts-de-France, LMH) pour évoquer les situations d'impayés dès la constitution de la dette.

Le CCAS ainsi que le service logement de la ville de Bondues se sont réunis avec Vilogia, dans un premier temps, afin de définir le mode d'intervention auprès des habitants de Bondues tout en respectant le RGPD.

C'est ainsi qu'il a été convenu que le bailleur adresse une liste de locataires dont il estime nécessaire qu'un accompagnement puisse se mettre en place.

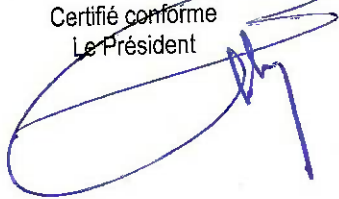
Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Autoriser la mise en place de la Commission de Prévention selon les modalités définies dans la convention
- Autoriser le Président du CCAS de Bondues à signer la convention de prévention avec les principaux bailleurs de la commune, selon le modèle type, ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télésecours citoyens » accessible par le site internet www.telesecours.fr

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président



Audrey DASSONNEVILLE
Secrétaire de séance

